



MRC  
d'Antoine-Labelle

**RAPPORT ANNUEL**  
**Gestion contractuelle 2023**

## Table des matières

<b>1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE .....</b>	<b>1</b>
<b>3. ADJUDICATION DE CONTRATS .....</b>	<b>1</b>
3.1 APPELS D'OFFRES PUBLICS.....	2
3.2 CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS, MAIS INFÉRIEURS AU SEUIL PRÉVU PAR LA LOI.....	2
<b>4. COMITÉS DE SÉLECTION.....</b>	<b>5</b>
<b>5. EXERCICE DU POUVOIR D'URGENCE DU PRÉFET (ART. 937 CODE MUNICIPAL) .....</b>	<b>5</b>
<b>6. DIVULGATION.....</b>	<b>5</b>
<b>7. APPLICATION DES MESURES .....</b>	<b>5</b>
<b>8. PLAINTÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>9. SANCTION.....</b>	<b>6</b>

## 1. Préambule

Tel que le prévoient les dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la MRC d'Antoine-Labelle doit produire un rapport annuel relativement à l'application du *Règlement numéro 493 relatif à la gestion contractuelle*.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC d'Antoine-Labelle en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement et de rendre compte de la saine gestion de ses contrats.

## 2. Règlement de gestion contractuelle

La MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 28 avril 2020 son règlement de gestion contractuelle portant le numéro 493. Il est entré en vigueur à cette même date.

Ce règlement a été modifié le 22 juin 2021 par l'adoption du règlement numéro 505. Cette modification avait pour but d'ajouter des mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs québécois qui ont un établissement au Québec, et ce, en respect des formalités imposées par la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*.

Ces règlements sont disponibles sur le site internet de la MRC conformément aux exigences du *Code municipal du Québec*.

L'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle* est sous la responsabilité de la directrice des Services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement.

## 3. Adjudication de contrats

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* prévoit que les contrats inférieurs à 25 000 \$ peuvent être octroyés de gré à gré sans mise en concurrence. Quant aux contrats de 25 000 \$ et plus, mais inférieurs au seuil prévu par la Loi, ils peuvent, sauf exception, être octroyés de gré à gré avec mise en concurrence. Les contrats d'un montant supérieur ou égal au seuil prévu par la Loi doivent être octroyés à la suite d'un appel d'offres public. Ce seuil était de 121 200 \$ en 2023. L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer les modes de sollicitation possibles.

### 3.1 Appels d'offres publics

En 2023, les 4 contrats suivants ont fait l'objet d'appels d'offres publics :

Date	Contrat	Cocontractant	Prix du contrat
24 janvier 2023	ADM-43-2022 – Acquisition d'équipements passifs pour réseau de fibres optiques FTTH – Projet brancher Antoine-Labelle -Phase 3	Broadnet Telecom inc.	229 375,13\$
23 mai 2023	PTDN-02-2023 – Travaux de remplacement de tabliers de ponts sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord	Gelco Construction	339 176,25\$
21 juin 2023	PTDN-01-2023 – Travaux de remplacement de ponceaux sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord	Lacelle et Frères	365 617,05\$
31 juillet 2023	ING-08-2022 – Mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routière (PIIRL) de la MRC d'Antoine-Labelle	Maxxum Gestion d'actifs	1 284 361,19\$

### 3.2 Contrats de 25 000 \$ et plus, mais inférieurs au seuil prévu par la Loi

En 2023, 25 contrats dont le montant était de 25 000 \$ et plus, mais inférieurs au seuil prévu par la Loi ont été octroyés. Ces contrats sont les suivants :

Date	Contrat	Cocontractant	Mode de sollicitation	Prix du contrat
24 janvier 2023	ADM-36-2022 : Acquisition d'ondulateurs et installation	Groupe DL Solutions informatiques	Demande de propositions 3 entreprises invitées	59 773,75\$
24 janvier 2023	ADM-04-2023 – Acquisition des SFP et cartes LT – Réseau Actif Phase 2	Trispec	Fournisseur unique	60 856,17\$
24 janvier 2023	ADM-42-2022 – Étude des Phases d'occupation du territoire	Enclume	Demande de propositions 5 entreprises invitées	33 203,63\$
24 janvier 2023	ADM-01-2023 – Réalisation du Plan d'action 2023 de l'Autre Laurentides	Visage Régionaux	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 938 par. 4 et 5 du Code municipal du Québec	88 674,47\$
24 janvier 2023	ADM-03-2023 – Acquisition d'une licence Arcgis Entreprise et formation	ESRI	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 938 par. 6 du Code municipal du Québec	70 295,72\$

21 février 2023	AMGT-07-2022 – Élaboration d'un projet de gestion des matières résiduelles en Territoire non organisés (TNO)	Stratzer	Demande de propositions 6 entreprises invitées	45 990\$
28 mars 2023	ADM-10-2023 – Finalisation des dossiers de la programmation 2022-2023 des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ	Robert Baillargeon	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	À demande
28 mars 2023	ADM-09-2023 – Travaux d'aménagement pour l'intégration d'une œuvre d'art public à la gare de Mont-Laurier	Excavation Boldex inc.	Demande de propositions 6 entreprises invitées	27 254,32\$
28 mars 2023	Renouvellement du contrat d'assurance	Mutuelle des municipalités du Québec		92 134,43\$
25 avril 2023	ADM-16-2023 – Éclairage des enseignes de la MRC aux entrées du territoire	P & F Électrique inc.	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	26 731,69\$
25 avril 2023	ADM-13-2023 – Livraison des la programmation 2023- 2024 de la SHQ	Robert Baillargeon	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	121 199\$
23 mai 2023	PTDN-03-2023 – Surveillance de travaux de remplacement de tabliers de ponts sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord	LH2	Demande de propositions 2 entreprises invitées	39 436,43\$
23 mai 2023	AMGT-01-2023 – Excavation pour la restauration de la sablrière du Lac Douaire	Angels Excavation	Demande de propositions 7 entreprises invitées	83 356,88\$
21 juin 2023	ADM-19-2023 – Accompagnement pour gestion de déploiement de l'infrastructure numérique	YRH	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	50 000\$
29 août 2023	PTDN-05-2023 – Surveillance de chantier pour travaux de réfection de ponceaux sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord	HKR Consultation	Demande de propositions 8 firmes invitées	58 469,55\$

29 août 2023	PTDN-06-2023 – Contrôle des matériaux pour travaux de réfection de ponceaux sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord	HKR Consultation	Demande de propositions de 4 firmes invitées	33 325,50\$
26 septembre 2023	ADM-20-2023- Services d'architecture pour travaux à l'édifice Émile-Lauzon	C2V Architecture inc.	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	120 724\$
26 septembre 2023	AMGT-04-2023 – Remplacement des ponceaux du chemin du Lac Boyd	MC Forêt	Demande de propositions de 7 entreprises invitées	48 688\$
24 octobre 2023	ADM-29-2023 – Services d'ingénierie FTTH pour le déplacement d'un tronçon de réseau – Élargissement de la route 117	CIMA+	Demande de propositions de 2 firmes invitées	78 183\$
24 octobre 2023	ADM-36-2023 – Contrat de services de réparation des infrastructures passives du réseau IHV de la MRC	Laurin Laurin	Sans mise en concurrence, en vertu de l'article 8, par. 3 du règlement (saine gestion)	Contrat à demande
24 octobre 2023	PTDN-08-2023 – Arpentage pour travaux 2023	Fédération québécoise des municipalités	Organisme à but non lucratif	49 899,15\$
22 novembre 2023	Renouvellement des contrats d'entretien	PG Solution	Sans mise en concurrence, en vertu de l'art. 938 (6) Code municipal	36 950,67\$
22 novembre 2023	ADM-35-2023 – Services professionnels de procureur à la cour municipale	Gosselin Avocats	Demande de propositions de 6 firmes invitées	27 000\$
22 novembre 2023	ADM-34-2023 – Services de localisation de fibres optiques enfouies	Softex	Demande de propositions de 4 firmes invitées	Contrat à demande
22 novembre 2023	Adhésion au service de protection en cybersécurité	Fédération québécoise des municipalités	Organisme à but non lucratif	32 162\$

## 4. Comités de sélection

En 2023, un comité de sélection a été formé par la directrice générale de la MRC pour un appel d'offres public ayant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour des services professionnels. Celui-ci a été formé dans le cadre de l'appel d'offres public suivant :

- ING-08-2022 – Mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routière (PIIRL) de la MRC d'Antoine-Labelle

## 5. Exercice du pouvoir d'urgence du préfet (art. 937 *Code municipal*)

En 2023, aucun contrat n'a été octroyé en vertu du pouvoir d'urgence conféré au préfet de la MRC en vertu de l'article 937 du *Code municipal du Québec*.

## 6. Divulgence

Conformément à la Loi, la MRC publie sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Également, comme requis par la Loi, la MRC présente sur son site Internet la liste des contrats conclus comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

## 7. Application des mesures

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* comporte des mesures visant à :

- Lutter contre le truquage des offres;
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- Prévenir les gestes d'intimidation, trafic d'influence ou de corruption;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- Prévenir des situations susceptibles de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et la gestion du contrat;
- Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

La directrice des Services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement n'a constaté aucun manquement quant à l'application de ces mesures.

## 8. Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

## 9. Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.